

FOIRE AUX QUESTIONS

MOUVEMENT DE PERSONNEL ET MUTATIONS

Personnel de soutien

Qu'est-ce que le mouvement de personnel et les mutations?

Cette première rencontre s'adresse uniquement au **personnel ayant un statut régulier** qui a fait une **demande de mutation** ou dont le **poste est aboli**.

Qui peut assister à la rencontre?

Seules les personnes au statut régulier ayant reçu un courriel personnalisé peuvent y assister.

Comment accéder à la séance virtuelle?

Les personnes concernées par cette séance recevront un courriel d'invitation incluant le lien de connexion pour y participer, la liste des postes vacants offerts ainsi que la liste des participants par ordre d'ancienneté, et ce, **deux jours avant la rencontre**. **Merci de ne pas partager ce lien.**

Nous recommandons l'utilisation d'un ordinateur plutôt qu'un cellulaire afin d'assurer une meilleure expérience lors de la rencontre.

Quelles sont les dates de séances ?

Selon le secteur d'activité, les dates de séances varient. Nous vous invitons à consulter le [tableau d'information disponible en ligne](#).

Les informations détaillées seront mises à jour pour chaque corps d'emploi, par secteur.

Comment se déroulera la séance?

Pour tous les participants présents à la séance d'affectation :

- Assurez-vous de vous connecter 15 minutes avant la séance
- Veuillez fermer votre micro et votre caméra
- Chaque participant sera invité à prendre la parole individuellement, selon l'ordre de comblement afin de faire un choix de poste
- Une lettre confirmant votre poste sera envoyée par courrier, à la suite de la séance d'affectation

Prenez note que la rencontre sera enregistrée.

DES QUESTIONS ?

L'équipe du Service des ressources humaines est là pour vous. Pour toute question, vous pouvez communiquer avec nous par courriel à l'adresse seance.affectation@cssdgs.gouv.qc.ca.